



PAR COURRIEL ET PAR LA POSTE

Montréal, le 18 novembre 2014

Monsieur Yves Bolduc
Ministre
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifice Marie-Guyart, 15^e étage
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

**Objet : Conditions d'implantation du nouveau programme d'études en francisation –
Domaine des langues**

Monsieur le Ministre,

La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) tient à ce que le nouveau programme d'études en francisation à l'éducation des adultes soit implanté harmonieusement et avec succès. C'est pourquoi nous prenons la peine de souligner l'importance d'instaurer à cette fin, les conditions les plus favorables et optimales qui soient.

La FAE est alarmée de constater **qu'une période de seulement 6 mois soit envisagée** pour l'appropriation de ce programme par le personnel enseignant. Cela est d'autant plus préoccupant lorsque l'on considère les aspects suivants :

- Nombreux sont les enseignantes et enseignants qui enseignent plus d'un niveau. Cela exige un temps d'appropriation beaucoup plus important;
- À notre connaissance, la réorganisation scolaire (gestion de l'entrée continue, passage d'un niveau à l'autre, distribution de la tâche, etc.) nécessaire suite aux changements survenus dans le programme au niveau de l'attribution d'un nombre d'heures différent pour chacun des niveaux, n'a pas encore été pensée dans les milieux. Cette longue démarche, qui doit être convenue avec le personnel enseignant selon l'article 110.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), aura une incidence majeure sur l'identification du ou des niveaux que les enseignantes et enseignants auront à s'approprier.
- Puisqu'une seule version d'épreuve a été élaborée et qu'aucun matériel pédagogique ne sera produit ou approuvé par le MELS, contrairement au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), les enseignantes et enseignants devront, en plus d'assurer leur tâche d'enseignement habituelle :
 - étudier et s'approprier le programme;
 - créer et élaborer du nouveau matériel pédagogique (activités, matériel, évaluations en cours de formation, épreuves de sanction);

... 2

- se rencontrer, se concerter et partager entre eux dans un contexte où il existe des horaires qui ne concordent pas toujours (jour et soir);
- tester le matériel auprès des élèves et le réajuster au besoin.

Nous croyons que lors de l'implantation d'un nouveau programme, l'existence de matériel pédagogique récent de qualité et varié est incontournable, non seulement parce que la nature du nouveau programme l'exige (visuel, matériel graphique durable, matériel interactif, etc.), mais aussi parce qu'il facilite la transmission des apprentissages aux élèves. Il est déplorable que le MELS n'ait pas prévu la production de tels outils.

- Il n'existe plus de mesure budgétaire pour financer la production et le développement de nouveau matériel pédagogique, cet aspect ayant disparu de la mesure budgétaire 30 103.
- Aucune somme supplémentaire n'est prévue pour l'implantation du programme (libérations pour la production de matériel ou pour la formation) et les commissions scolaires sont invitées à faire de nouvelles coupes budgétaires;
- De nombreux enseignants et enseignantes exprimeront sûrement le besoin de compléter leur appropriation par des formations exigées par la nature du nouveau programme (nouvelle grammaire, utilisation des outils informatiques et technologiques, élaboration d'un CV, contenu du programme traitant des assurances, etc.);
- La formation prévue par le MELS (les rencontres suprarégionales, les rencontres de gestionnaires, le réseau pédagogique ainsi que les capsules web) ne semble pas s'adresser directement au personnel enseignant. Rappelons qu'une capsule web transmet de l'information et ne constitue pas en elle-même une formation.

Dans ces conditions, il n'est pas réaliste de penser qu'une période de 6 mois est suffisante pour assurer une implantation harmonieuse. Il y aura nécessairement des écueils importants. En fin de compte, ce ne sont pas seulement les enseignantes et enseignants, mais aussi les élèves qui seront pénalisés. Dans le contexte actuel de baisse de fréquentation des cours du MELS en francisation, il importe pourtant de préserver et d'améliorer la qualité de l'offre de services.

Dans cet esprit, il nous importe également de vous mettre en garde contre la tentation de comparer la situation qui prévaut dans nos rangs avec celle du MIDI. En effet, selon nos informations, le personnel enseignant au MIDI a pour sa part, déjà reçu une formation et pourra bénéficier du nouveau matériel pédagogique élaboré par son ministère. De plus, le MIDI a décidé de ne pas restructurer son organisation (même nombre d'heures par session). Le temps d'appropriation ne peut donc pas être comparé.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous vous demandons :

- De mettre en place une **période minimale d'un an** entre le moment où le programme sera disponible pour appropriation et le moment où il sera définitivement implanté.
- Que chaque enseignant puisse bénéficier d'une formation en bonne et due forme;

- Qu'il y ait des fonds supplémentaires et suffisants alloués à la libération du personnel enseignant dans le cadre de la semaine régulière de travail pour la formation et le temps d'appropriation (mesure budgétaire 30 026);
- Que le MELS libère des enseignantes et enseignants de leur tâche éducative pour élaborer du matériel pédagogique national. Il serait pertinent et primordial d'avoir des outils nationaux que chacun pourrait adapter tel que cela se fait au MIDI;
- Que le MELS libère des enseignantes et enseignants pour élaborer plusieurs outils d'évaluation nationaux par niveau;
- Que les outils nationaux correspondent au contenu et aux attentes de fin de cours du programme ainsi qu'aux définitions du domaine d'évaluation et aux critères d'évaluation présentés pour chacun des niveaux du programme.
- Qu'une mesure budgétaire spécifique soit mise en place pour assurer les fonds nécessaires à la libération des enseignantes et enseignants œuvrant au développement de matériel pédagogique dans le cadre de l'implantation de nouveaux programmes d'études;
- Qu'il y ait du financement pour les ressources matérielles nécessaires à l'application du programme;
- D'être informé du calendrier officiel de formation et d'implantation lorsqu'il sera adopté.

La FAE ainsi que les enseignantes et enseignants de francisation qu'elle représente espèrent sincèrement que ce message sera pris en considération. Nous souhaitons le succès de l'implantation de ce nouveau programme et nous désirons que le tout s'effectue le plus harmonieusement possible, tant pour le personnel enseignant que pour les élèves.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations chaleureuses et l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Nathalie Morel
Vice-présidente, vie professionnelle
/nm

cc. M. Normand Pelletier, sous-ministre adjoint, développement pédagogique et soutien aux élèves